Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 53/1962 (1962)

Artikel: Le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation à

Genève

Autor: Egger, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115000

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation à Genève

En 1946 déjà la Conférence suisse des Chefs des Départements cantonaux de l'Instruction publique créa un Centre de documentation pédagogique auprès du Département de l'Instruction publique à St-Gall. Celui-ci avait pour but de servir de centre d'information pour les cantons et devait, dans la mesure du possible, répondre aux questions provenant d'institutions étrangères ou de personnes privées. M¹¹e A. Tschumper remplit cette tâche avec beaucoup de dévouement. Mais depuis la deuxième guerre les relations internationales s'intensifièrent. Les nouveaux pays en voie de développement demandèrent conseil et le besoin d'information augmenta d'année en année. Aussi plusieurs institutions et organisations suisses s'adressèrent au Département fédéral de l'intérieur pour demander la création d'un centre de documentation pédagogique suisse indépendant, et avec un personnel à plein emploi. Ainsi la Commission nationale suisse de l'Unesco écrivit:

Il est paradoxal que la Suisse, patrie de Pestalozzi et du Père Girard, dont les écoles jouissent, à tort ou à raison, d'une certaine réputation, soit à l'heure actuelle un des rares Etats d'Europe à ne pas posséder de Centre national d'information pédagogique. Cela tient certainement au fait que la Constitution fédérale remet aux cantons la plupart des compétences en matière d'enseignement et qu'un canton ne peut prendre lui-même l'initiative de créer un organisme national... A notre époque où la documentation et l'information jouent un rôle de plus en plus grand, cette carence se manifeste par des conséquences toujours plus désagréables...

Après de longs pourparlers fut décidée, en 1961, la création d'un « Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation » avec son siège à Genève. Le 9 avril 1962 eut lieu l'inauguration, en présence du Chef du Département fédéral de l'intérieur, M. Hans Peter Tschudi, de plusieurs chefs de départements cantonaux de l'Instruction publique ainsi que d'autres personnages du monde pédagogique en Suisse. A cette occasion le directeur du nouveau Centre prononça l'exposé suivant:

Les tâches et le but du « Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation » sont définis à l'article 2 de ses statuts. Le premier alinéa de cet article a la teneur suivante:

Le Centre d'information a pour tâche principale de renseigner les services suisses et étrangers sur les questions relatives à l'enseignement et à l'éducation en Suisse, en tant que d'autres institutions existant déjà ne sont pas en mesure de le faire pour des domaines particuliers. Il sert aussi d'organe central d'information sur les questions relatives aux bourses d'étude en Suisse.

Le deuxième alinéa ajoute:

Le Centre d'information veille à la coordination des renseignements fournis lorsqu'une demande porte sur le rayon d'activité de plusieurs institutions.

Enfin, le troisième alinéa dit:

Pour remplir sa mission, le Centre d'information réunit et étudie les actes législatifs et les publications touchant à l'enseignement et à l'éducation en Suisse.

On peut donc résumer les tâches et le but du Centre d'information

dans ces trois termes: documenter, coordonner, renseigner.

Avant de demander si, pour accomplir ces trois tâches, une nouvelle institution était vraiment souhaitable et nécessaire, et avant de décrire ici comment ce Centre doit fonctionner, il faut souligner que le but de ce centre est — comme le dit clairement son nom — exclusivement d'ordre informateur, et nullement législatif. La vie culturelle en Suisse est basée sur le fédéralisme, et elle puise sa force et son caractère dans cette source de tradition spirituelle. Personne ne veut changer quoi que ce soit à l'autonomie cantonale en matière d'enseignement et d'éducation.

Le premier but de notre Centre d'information est de renseigner les institutions suisses et étrangères en matière d'enseignement et

d'éducation.

Il est clair qu'avant de créer ce Centre, on s'est demandé si une telle institution était vraiment souhaitable ou nécessaire en Suisse. Le fait que le Centre est né grâce au concours de tous les milieux intéressés de la Confédération et des cantons est déjà une preuve de sa nécessité et de son utilité. Une autre preuve de cette utilité, c'est que la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'Instruction publique avait déjà créé pour ses besoins, mais dans un cadre restreint, un centre de documentation. Les tâches du Centre de documentation ont été transférées à notre Centre d'information. Enfin le fait que presque tous les pays européens possèdent un tel centre doit être considéré comme preuve d'un besoin général d'une telle institution.

On n'exagère rien en affirmant que les questions d'enseignement et d'éducation ont pris une importance vitale au cours de ces dernières années. Dans tous les domaines de la recherche, de l'industrie et de l'administration, nous entendons parler aujourd'hui du problème de la relève. Il faudrait créer de nouvelles écoles, développer les bourses, allouer des crédits de recherche, etc. Dans la course internationale au développement technique et industriel, la Suisse est en face de nouvelles tâches spécialement en ce qui concerne l'enseignement et l'éducation. De plus, les pays étrangers s'intéressent à nos institutions scolaires et d'éducation. Pour montrer tout ce que l'on attend de nous, il suffit de rappeler le problème des pays en voie de développement, dont les jeunes gens viennent en Suisse pour y faire des études.

Les problèmes de l'intégration économique sont à l'ordre du jour. C'est avec une certaine surprise que nous avons dû constater que, dans divers pays, en raison de notre neutralité, on nous traite d'égoïstes qui ne veulent consentir à aucun sacrifice en faveur d'une communauté européenne. Bref, la Suisse n'est pas considérée comme un exemple de solidarité occidentale. Nous ne voulons pas trancher la question de savoir si ce sont la malveillance ou des préjugés qui créent une telle opinion. Mais nous devons constater que les valeurs et les forces positives que la Suisse peut proposer à une Europe en voie d'intégration ne sont pas assez connues. Nous pensons ici au fait que, dans notre pays, depuis des siècles déjà, l'esprit de solidarité et d'unité a réuni harmonieusement les tenants des cultures, religions et partis politiques. Le système scolaire de notre pays, patrie de Pestalozzi et du Père Girard, est un exemple typique de cette unité dans la diversité.

Pour renseigner sur ce vaste sujet, il faut une vaste documentation. Notre Centre d'information s'efforcera d'accomplir cette tâche.

Quel est l'objet de cette documentation? A qui est-elle destinée? Il est plus aisé de définir cet objet d'une manière négative que positive. La recherche pédagogique, telle qu'elle se fait dans un institut ou un séminaire pédagogique d'université, ne sera en aucun cas le but de notre Centre d'information. Il faudrait plutôt dire que notre Centre d'information s'occupera non pas de la doctrine pédagogique, mais des réalisations pratiques: il réunira tous les règlements, lois et publications concernant l'organisation, les méthodes, les manuels et projets en matière d'enseignement et d'éducation en Suisse. Nous pensons en premier lieu aux lois et ordonnances, ainsi qu'aux prescriptions édictées par nos directions cantonales et communales de l'Instruction publique, aux manuels scolaires et au matériel didactique, aux rapports de gestion de nos écoles, des associations et institutions pédagogiques. Les ouvrages pédagogiques, les livres et les revues seront dépouillés, d'après les mêmes principes, pour en

retenir ce qui concerne l'organisation, les méthodes de notre système scolaire et éducatif ainsi que les projets auxquels il donne lieu.

Comme le Centre d'information est placé dans le voisinage immédiat du Bureau international d'éducation, il pourra, dans bien des cas, se limiter à la rédaction de catalogues, d'index et de tables, puisque les documents seront à sa disposition à la bibliothèque de ce bureau. Nous savons qu'ainsi notre Centre demeurera plus modeste que des organismes similaires de l'étranger. Mais, nous sommes convaincus qu'il est préférable d'agir avec le réalisme suisse qui veut que les institutions soient développées lentement et à la mesure des besoins réels du pays. Nous voulons procéder ainsi dans la création de nos collections.

D'autre part, on se rend compte que la Suisse, avec sa structure fédérative et l'autonomie culturelle de ses cantons, offre une telle diversité et une telle richesse de lois scolaires, de manuels etc., que la documentation recueillie aura bientôt beaucoup plus d'ampleur

qu'on ne pouvait le prévoir.

A qui notre Centre d'information devra-t-il servir? En premier lieu, à toutes les institutions de notre pays et de l'étranger qui s'occupent des questions scolaires et d'éducation: Départements fédéraux, Directions cantonales et communales de l'Instruction publique, Commission nationale suisse pour l'Unesco, associations et institutions pédagogiques, organisations étrangères et internationales, associations professionnelles, etc. Mais il serait faux, croyons-nous, de ne pas vouloir répondre aux demandes de renseignements émanant de personnes privées. L'objet de la demande, ainsi que la qualité de la personne, doivent être déterminants en l'occurrence. Un journaliste ou un reporter de radio étranger n'aurait-il pas le droit d'être renseigné d'une manière aussi complète et exacte que possible sur une question d'éducation ou d'enseignement en Suisse? Il est de l'intérêt de notre pays de donner une image précise de nos institutions. Si nous considérons les demandes de renseignements qui ont été adressées au Centre de documentation créé par la Conférence des chefs des départements de l'Instruction publique, Saint-Gall, nous constatons très vite que le travail ne manquera pas à notre Centre d'information. L'Allemagne fédérale a demandé, par exemple, des renseignements sur l'état actuel de nos écoles de formation professionnelle, sur le nombre et la situation des écoles d'ingénieurs, d'art et d'architecture, sur la structure juridique de la Société suisse des employés de commerce, sur les commissions d'apprentissage dans les différents cantons, etc. De son côté, la France s'est intéressée à l'éducation physique et sportive en Suisse; le Brésil a demandé des renseignements sur l'organisation des loisirs. Et de la Suisse même, le Centre de documentation a reçu des questions concernant tous les domaines de notre système scolaire, à commencer par le plan des études dans

les écoles primaires, et jusqu'aux prescriptions réglant le port des

pantalons de ski par les jeunes filles dans les écoles.

Il est clair que le Centre d'information pourra renseigner uniquement sur ce qu'on lui aura communiqué auparavant sous forme de publications ou de renseignements. Pendant la première période d'installation et de développement, il ne sera peut-être pas possible de répondre à toutes les questions. Mais le Centre s'efforcera de classer et de dépouiller le matériel recueilli sous forme de rapports, tableaux et listes d'ouvrages. Il nous manque toujours une bibliographie nationale en matière pédagogique. Nous savons cependant que le besoin d'une telle bibliographie a déjà été exprimé de plusieurs côtés.

Jusqu'à présent, il n'était question que de documentation et d'information, de collection et de dépouillement. La coordination est la troisième tâche de notre Centre. Il n'est pas nécessaire de souligner à nouveau que cette coordination ne se rapporte à aucune activité à exercer dans le domaine de la législation et de l'organisation scolaires. Elle concerne uniquement celui de l'information et des renseignements. Il sera donc utile que le Centre s'occupe des enquêtes portant sur différentes institutions de notre pays, afin de réunir les réponses en un rapport général, et de coordonner ainsi les renseignements. Souvent ceux qui, à l'étranger, sollicitent de telles informations ne se rendent pas du tout compte de la diversité et de la multitude de nos institutions. Nous tenterons d'éviter un double travail inutile. Selon la bonne devise « Un pour tous, tous pour un », nous pourrons donner une image exacte de l'unité dans la diversité de la vie culturelle en Suisse. L'activité de notre Centre d'information assurera une connaissance réciproque plus intime et plus complète qui amènera peut-être une certaine coordination des projets en matière d'éducation et d'enseignement. Si ce n'est pas là le but de notre institution, ce n'est en tout cas pas une objection à élever contre son activité.

Ainsi sont décrits, dans les grandes lignes, les tâches et le but du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation. On peut ajouter un dernier point. Il ne faut pas seulement penser aux renseignements concernant notre système scolaire et d'éducation. Il est clair que le Centre entrera en contact avec les autres centres de documentation pédagogique dans le monde et pourra ainsi propager en Suisse des informations intéressantes concernant le développement de l'enseignement et de l'éducation dans les autres pays. Sans sacrifier notre individualité, nous pouvons aussi nous instruire à l'étranger. Le Centre d'information a son siège à Genève, souvent appelée ville internationale. Nous espérons qu'il y aura des échanges fertiles entre la ville et notre nouvelle institution. Nous nous efforcerons d'y faire entendre, dans la vie culturelle, la voix de la tradition

et du génie suisses. D'autre part, nous désirons participer à la discussion internationale pour apprendre sur quels points nous devons mieux renseigner l'étranger et les institutions internationales. Par un apport généreux, les autorités de Genève ont prouvé quelle importance elles attribuent à ces contacts.

Nous espérons que tout ce qu'on attend aujourd'hui de ce Centre d'information se réalisera. Nous y vouerons toutes nos forces. Mais nous avons aussi besoin de l'appui, de la collaboration et des conseils de tous les pédagogues suisses. Nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas de notions abstraites, mais de l'homme, de notre jeunesse avant tout. L'école et toutes les institutions d'éducation n'ont qu'un but: montrer à nos jeunes le bon chemin et procurer au peuple suisse les moyens de faire face aux tâches que lui réserve l'avenir.

Aussi nous voulons conclure en citant les paroles exprimées par

Pestalozzi en 1818, lors de son 73^e anniversaire:

Sortant des mains de la nature, l'enfant n'est d'abord qu'une plante qui végète: il devient ensuite animal, et il faut en faire un homme. Il faut répandre des lumières dans son esprit, tourner son cœur vers le bien, afin que la société trouve en lui un être social et l'Etat un citoyen.

Toute institution qui s'occupe de l'éducation et de l'enseignement doit en dernier lieu chercher à atteindre ce but. Ainsi seulement elle aura sa vraie raison d'être, son importance et sa responsabilité.

E. EGGER.

Directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation.